

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-021071

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : RAO

Matricule : 11406 Société : RAO

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre : CAS

Nom & Prénom : ELBAJAOUI RACHID

Date de naissance : 16-04-1976

Adresse : Rue Andalouse 3. AP140 la gironde Casa Blanca

Tél : 08-96-54-45-96 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur ERRADI Zohra
Diplômée en Echographie : 3 et
Gynécologie

Cachet du médecin : 9, Bd. Akid Allam Hay Sadri-Casa
Tél : 05 22 70 66 10 - INP : 091061713

Date de consultation : 23 Sept 2023

Nom et prénom du malade : BOURHANANE Age : 47

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : le cœur

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : le cœur

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

ACCUEIL
02 OCT. 2023
MUPRAS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 26/09/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 Sept 2023		1	1500	Docteur ERRADI Zohra Diplômée en Echographie et Gynécologie 9, Bd. Akid Allam Hay Sadri-Casa Tél : 05 22 70 66 10 - 05 22 70 66 11

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23/09/23	452,80
		INPE 092066117

[illegible][illegible]

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
					MONTANTS DES SOINS
					DEBUT D'EXECUTION
					FIN D'EXECUTION

Coefficient des travaux	
Montants des soins	
Date du devis	
Date de l'exécution	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Distribué par: ZENITHPHARMA
96, Zone Industrielle Tassila Inezgane
Agadir-Maroc
Dr. M. EL BOUHADI, Pharmacien Responsable
AMM N°: 24/18DMP/21/NRQ
PPV: 96.40 DHS

311531

Fluomizin®

Lot 380203



Médecine Générale

9, Bd. Akid Allam - Hay Sadri
Casablanca (près de pharmacie Ben Saber)
Tél. Cab : 05 22 70 66 10

Casablanca, le
Tél. 022 70 59 50
et Carbone - CASABLANCA
Andalous IV Angèle Rue Margaux
DR. AL KORAMA
PH. AL KORAMA

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اضي زوهرة

ة طب النساء
بورغ (فرنسا)

لتصوير بالصدى

من جامعة مونبولي (فرنسا)

الطب العام

9, شارع العقيد العلام - حي السدري

(قرب صيدلية بن صابر) الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 70 66 10

Lot / Batch n°:

Exp. date:

PPC (DH):

29,00

23 Sept 2023

الدار البيضاء

Saber
Hachem

61,20 x 2

Graciel
1^{re} Bo: 26/09/23

peut 6 jours de repos

each 2h

96,40

21 Flac - 200

Docteur ERRADI
Diplômée en Gynécologie

9, Bd. Akid Allam
Tél : 05 22 70 66 10

GRACIAL®
Boîte de 22 comprimés
(7 comprimés bleus et 15 comprimés blancs)
AMM N° 23616 DMP/21/NRQ
PPV: 81,20 DH



GRACIAL®
Boîte de 22 comprimés
(7 comprimés bleus et 15 comprimés blancs)
AMM N° 23616 DMP/21/NRQ
PPV: 81,20 DH



6 118001 072415

89,00

3)

Oxyg



PPC: 145,00 DH

145,00

452,80

4)

Hoeber

1 flac

21/09/23
B. Sadri